

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **8 JUILLET 2014**, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2014
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Autorisation de paiement – Expropriation du lot 5 312 253
 - 5.2 Autorisation de paiement – Surprime pour avenant d'assurance
 - 5.3 Autorisation de signature – Cession des lots – Projet domiciliaire les Berges du canal
 - 5.4 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution 13-10-445
 - 5.5 Embauche – Chef de service urbanisme permis et inspection – Remplacement d'un congé de maternité
 - 5.6 Embauche – Directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire
 - 5.7 Embauche – Moniteurs stagiaires – Camps de jour 2014
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de juin 2014
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.4 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 31 mai 2014
 - 6.5 Autorisation de disposition – Matériel désuet 2014
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Octroi de contrat – Fourniture et installation d'un système d'éclairage sur le pont de l'Île Goyer et sur la rue des Deux-Rivières
 - 7.2 Autorisation – Achat regroupé – Sel de déglçage
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Dérogation mineure 14-DM-15 – Lot 3 016 863 – 4702, rue de l'Île-Sainte-Marie
 - 8.2 Demande 14-PIIA-23 – 2229, chemin de Chambly
 - 8.3 Demande 14-PIIA-26 – Lot 4 946 989 – 3749, rue Lyse-Marcil
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Approbation et autorisation de signature – Entente – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 10.1 Demande de remboursement – Frais de location de la salle multifonctionnelle – Zumbathon
 - 10.2 Accréditation – Organisme – Les amis du canal de Chambly

10.3 Autorisation – Donation des chaises du centre communautaire

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Dépôt – Procès-verbal de correction – Règlement d'emprunt no 450-E

13.2 Dépôt de certificat – Tenue de registre – Règlement d'emprunt no 464-E

13.3 Adoption – Règlement no 435-2-A
Règlement modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux

13.4 Adoption – Résolution PPCMOI no 451-02-2014
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C38 – Lots numéros 5 137 038, 5 344 503, 5 138 540, 5 392 699, 5 392 700, 5 344 504 et 5 137 040 du cadastre du Québec

13.5 Adoption – Règlement d'emprunt no 465-E
Règlement d'emprunt autorisant des travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellerive au sud de Grande-Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$

13.6 Avis de motion – Règlement no 243-117
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de créer la zone AC-209

13.7 Adoption – Projet de règlement no 243-117
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de créer la zone AC-209

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M. René Fournier, maire

M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorêt, conseillère
Anne Poussard, conseillère

MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-07-268

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2014

14-07-269

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2014.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Autorisation de paiement – Expropriation du lot 5 312 253

14-07-270

CONSIDÉRANT la résolution no 14-05-182 autorisant la procédure d'expropriation du lot no 5 312 253;

CONSIDÉRANT que le transfert de propriété est sujet au dépôt de l'indemnité provisionnelle représentant 70 % de l'évaluation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant 29 260 \$ en guise d'indemnité provisionnelle dans le cadre de l'expropriation du lot 5 312 253;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 59-13100-588 et des surplus non affectés.

5.2 Autorisation de paiement – Surprime pour avenant d'assurance

14-07-271

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la surprime pour l'avenant d'assurance au montant total de 17 924 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-420 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-21100-000.

5.3 Autorisation de signature – Cession des lots – Projet domiciliaire les Berges du canal

14-07-272

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'acte de cession des lots 4 966 155, 4 966 158, 4 966 159 et 4 966 196.

5.4 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution 13-10-445

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction de la résolution 13-10-445.

5.5 Embauche – Chef de service urbanisme permis et inspection – Remplacement d'un congé de maternité

14-07-273

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de madame Christine Ménard pendant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Julie Guilmain à titre de chef de service urbanisme permis et inspection en remplacement d'un congé de maternité jusqu'en septembre 2015 et ce, à compter du 14 juillet 2014, le tout conformément aux termes et conditions prévus par une entente à intervenir;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ladite entente à intervenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-181.

5.6 Embauche – Directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire

14-07-274

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Alain Beauregard au poste de directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, le tout conformément aux termes et conditions à intervenir entre les parties;

DE nommer monsieur Alain Beauregard représentant de la Ville de Carignan au Comité consultatif régional d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (CCRA);

QUE cette embauche soit effective à compter du 4 août 2014;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat à intervenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-141.

5.7 Embauche – Moniteurs stagiaires – Camps de jour 2014

14-07-275

CONSIDÉRANT l'offre du programme du gouvernement du Québec en collaboration avec le YMCA de Toronto;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Alexander Roberts et Maxime Thibodeau comme moniteurs stagiaires pour les camps de jour de l'été 2014 pour la période s'échelonnant du 30 juin au 6 août 2014 inclusivement;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de juin 2014

14-07-276

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juin 2014 pour un montant de 103 655,11 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juin 2014, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 734 022,47 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transferts budgétaires

14-07-277

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les frais de formation de la nouvelle employée à l'environnement

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 000 \$	Formation de la main-d'œuvre	02-47000-454

b) Afin de couvrir les frais de fourniture d'eau en bouteilles pour les écoles suite au bris d'aqueduc du 27 mai dernier

Montant	Description du poste	Numéro de poste
732 \$	Tarif eau	01-21211-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
732 \$	Réclamation dommages-intérêts	02-41200-699

c) Afin de couvrir les frais d'installation d'un lampadaire pour l'aire de virage sur la rue Marie-Anne Est

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Entretiens et réparations éclairage de rue	02-34000-521

6.3 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 21 mai au 25 juin 2014.

6.4 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 31 mai 2014

14-07-278

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-22 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

- 14-03 Achat matériel de Badminton
- 14-05 Tente EZ

CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du montant de financement approuvé et non utilisé pour les projets 14-03 et 14-05, soit une somme de 1 777,85 \$;

D'AMENDER la résolution no 14-01-22 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

6.5 Autorisation de disposition – Matériel désuet 2014

14-07-279

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la disposition du matériel informatique suivant auprès de l'organisme Centre de Recyclage Électronique de la Montérégie :

- 1 HP Compaq dc7700 SFF SN : CAC71802LH
- 1 HP Compaq dc7700 SFF SN : CAC71802LF
- 1 HP Compaq dc7900 SFF SN : CAC9290256
- 1 HP Compaq dc5800 SFF SN : CAC81404KP
- 1 HP Compaq 8000 Elite SFF SN : CAC00400M0
- 1 HP Compaq 8000 Elite SFF SN : CAC00400LZ
- 1 HP S1933 Monitor SN: CNC10102LY
- 1 HP Deskjet 960c SN: MY11V122PK

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Octroi de contrat – Fourniture et installation d'un système d'éclairage sur le pont de l'Île Goyer et sur la rue des Deux-Rivières

14-07-280

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage sur le pont de l'Île Goyer et sur la rue des Deux-Rivières;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et d'installation d'un système d'éclairage sur le pont de l'Île Goyer et sur la rue des Deux-Rivières, à l'entreprise A. Lecompte & Fils inc. au montant de 57 429 \$ taxes incluses;

LE tout conditionnel à l'approbation et l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt no 464-E;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) sous condition de l'entrée en vigueur du règlement no 464-E.

7.2 Autorisation – Achat regroupé – Sel de déglçage

14-07-281

CONSIDÉRANT la résolution no 13-05-187 confiant à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer le document d'appel d'offres pour adjudger le contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'offre de Technologie Cargill;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de 1250 tonnes métriques de chlorure de sodium à raison de 85,71 \$ la tonne incluant le transport pour un montant total de 107 137,50 \$ taxes incluses, soit 40 000 \$ pour 2014 et 67 137,50 \$ pour 2015, auprès de Technologie Cargill.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 14-DM-15 – Lot 3 016 863 – 4702, rue de l'Île-Sainte-Marie

14-07-282

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la présence d'une 2^e allée d'accès, alors que la réglementation en vigueur stipule qu'un seul accès est autorisé par propriété, ainsi qu'une largeur de 11,75 mètres pour une allée d'accès alors que la réglementation autorise une largeur maximale de 7,5 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la présence d'une 2^e allée d'accès pour la propriété sise au 4702, rue de l'Île Sainte-Marie;

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée qui aurait pour effet de rendre réputée conforme une largeur de 11,75 mètres pour une allée d'accès.

14-07-283

8.2 Demande 14-PIIA-23 – 2229, chemin de Chambly

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant la proposition d'aménagement paysager;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA d'aménagement paysager afin de compléter ledit aménagement en façade du bâtiment dans le cadre d'une demande d'opération commerciale, ainsi que l'aménagement d'une bande de 3 mètres de profondeur adjacente à la ligne de rue selon le plan soumis et sous réserve qu'un arbre de petite taille soit planté dans ladite bande.

14-07-284

8.3 Demande 14-PIIA-26 – Lot 4 946 989 – 3749, rue Lyse-Marcil

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 4 946 989;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle pour le lot 4 946 989, soit le 3749, rue Lyse-Marcil, tel que déposé au service de l'urbanisme le 30 mai 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14-07-285

9.1 Approbation et autorisation de signature – Entente – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que l'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q., 2001, chapitre 19)* a imposé en 2001 aux municipalités de revoir l'organisation de leurs services policiers plus particulièrement les municipalités faisant partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que le décret ministériel du 22 mai 2004 a créé la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et prévu que les municipalités de Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly,

Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Julie, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères en devenaient membres;

CONSIDÉRANT que l'entente de création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent est venue à échéance le 22 mai 2014;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'entente avec les dix-sept (17) municipalités membres de la Régie n'a pas été possible;

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre quatorze (14) municipalités pour continuer d'assurer le service policier sur leur territoire sous l'entité, Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire permet qu'il en soit ainsi sans devoir procéder à une scission complète de l'organisation;

CONSIDÉRANT la rédaction d'une nouvelle entente entre ces quatorze (14) municipalités;

CONSIDÉRANT les termes, clauses et conditions de cette nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les termes, clauses et conditions du projet d'entente soumis séance tenante sur la continuation de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à quatorze (14) municipalités, pour une période de dix (10) ans;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan une entente comportant les mêmes termes, clauses et conditions.

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande de remboursement – Frais de location de la salle multifonctionnelle – Zumbathon

14-07-286

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de prêt de la salle multifonctionnelle de madame Nancy Benfeito dans le cadre d'une levée de fonds sous forme de zumbathon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le remboursement des frais de location de la salle multifonctionnelle pour l'évènement tenu le 30 mai dernier par mesdames Lucie Girard et Nancy Benfeito.

10.2 Accréditation – Organisme – Les amis du canal de Chambly

14-07-287

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour la période de juillet à décembre 2014, l'organisme Les amis du canal de Chambly.

10.3 Autorisation – Donation des chaises du centre communautaire

14-07-288

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le don de cinquante (50) chaises du centre communautaire à l'organisme Pavillon L'Essence Ciel.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Dépôt – Procès-verbal de correction – Règlement d'emprunt no 450-E

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction concernant le règlement d'emprunt no 450-E.

13.2 Dépôt de certificat – Tenue de registre – Règlement d'emprunt no 464-E

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 464-E autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'Île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$.

13.3 Adoption – Règlement no 435-2-A

Règlement modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux

14-07-289

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 435-2-A modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 435-2-A modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux.

13.4 Adoption – Résolution PPCMOI no 451-02-2014

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C38 – Lots numéros 5 137 038, 5 344 503, 5 138 540, 5 392 699, 5 392 700, 5 344 504 et 5 137 040 du cadastre du Québec

14-07-290

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a adopté le Règlement no 451-U relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

CONSIDÉRANT que ce règlement permet au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation a été déposée afin de réaliser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble le 25 février 2014 et les modifications apportées au projet le 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la résolution #14-03-118, du plan modifiant la dimension du parc correspondant à 10 % de la superficie du site, le tout tel qu'identifié sur le plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 2014, minute 1380, dossier 20 354-002;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des lots visés par le projet se localise entièrement dans l'aire de protection historique de la maison Louis-Degneau située sur le lot 5 344 503, et que tout projet, en plus de la réglementation municipale, est assujéti à l'obtention d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications, en conformité avec la *Loi sur le Patrimoine culturel, chapitre P-9.002*, et les autorisations déjà accordées;

CONSIDÉRANT que le projet permet de requalifier le site dans son ensemble et en harmonie avec les bâtiments existants sur le terrain et son environnement, lequel est utilisé à des fins commerciales et institutionnelles;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti à certaines conditions et répond favorablement aux critères d'évaluation applicables sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et contenus au règlement;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur le projet lors de ses assemblées régulières du 17 février, du 10 mars et du 14 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil :

- 1) Autorise un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble sur les lots numéros 5 137 038 (Maison Saint-Hubert), 5 344 503 (Maison Degneau), 5 392 699 (Maison Migneault), 5 392 700 (Maison jaune), 5 344 504 (vacant) et 5 138 540 (parc), du cadastre du Québec, situés dans la zone C38;
- 2) Adopte à titre de second projet, la résolution PPCMOI numéro 451-02-2014 visant à autoriser le projet ci-haut mentionné et à régulariser certaines dérogations au Règlement de zonage numéro 243 et applicables à la zone C38, et dont les effets sont les suivants :
 - 1- Concernant les résidences existantes situées sur les lots 5 137 038 (Maison Saint-Hubert), 5 344 503 (Maison Degneau), 5 392 699 (Maison Migneault) et 5 392 700 (Maison jaune) :
 - fixer la marge de recul en avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
 - permettre l'usage *habitation unifamiliale isolée* sur les lots 5 137 038, 5 344 503, 5 392 699 et l'usage *habitation bi-familiale et tri-familiale isolée* sur le lot 5 392 700, au lieu des multifamiliales autorisées dans la zone C38;
 - permettre un revêtement extérieur en bois au lieu de 50 % en maçonnerie;
 - sur le lot 5 392 700, permettre spécifiquement l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant, à une distance minimale de 2 mètres de la ligne de rue;
 - sur le lot 4 457 458, permettre spécifiquement l'implantation d'un maximum de 4 bâtiments

Projet pour adoption Séance du 8 juillet 2014

complémentaires et leur utilisation à des fins commerciales de type *services personnels et ateliers d'artisan et d'artiste*;

2- sur le lot 5 344 504 où sont projetées des maisons de ville :

- fixer la marge de recul avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
- permettre une superficie d'implantation d'un bâtiment de type habitation multifamiliale de 740 mètres carrés au lieu de 1 000 mètres carrés;

3- sur une partie du lot 5 138 540, correspondant au lot « B », tel qu'identifié sur le plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 2014, minute 1380, dossier 20 354-002 et correspondant à une superficie de 1 108,8 mètres carrés :

- fixer la marge de recul en avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
- permettre l'usage « garderie »;
- permettre une superficie d'implantation d'un bâtiment de type multifamilial de 320 mètres carrés au lieu de 1000 mètres carrés;

Le tout, sous réserve des conditions suivantes :

- L'entrée de la garderie doit être individuelle;
- L'aire de stationnement en façade doit être contiguë (l'accès au stationnement au sous-sol ne doit pas être au centre de la façade);
- Un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 mètre doit relier les stationnements avec l'entrée de la garderie; le trottoir doit se prolonger jusqu'à la rue de l'École;
- Les poubelles devraient être de type semi-enfouies et être localisées du côté du terrain qui ne fait pas face au parc;
- Une clôture doit être installée par le requérant sur l'ensemble des lignes de terrains adjacents au parc projeté; le type, les matériaux et la hauteur de la clôture doivent être approuvés au préalable par le conseil municipal;
- Le niveau du terrain du parc doit être le même que le niveau de la rue projetée, ou être supérieur;

Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

13.5 Adoption – Règlement d'emprunt no 465-E

Règlement d'emprunt autorisant des travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellerive au sud de Grande-Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$

14-07-291

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 465-E autorisant des travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellerive au sud de Grande-Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 465-E autorisant des travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellerive au sud de Grande-Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$.

13.6 Avis de motion – Règlement no 243-117

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de créer la zone AC-209

14-07-292

Avis de motion est donné par la conseillère Anne Poussard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement no 243-117 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de créer la zone AC-209.

13.7 Adoption – Projet de règlement no 243-117

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de créer la zone AC-209

14-07-293

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 243-117 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de créer la zone AC-209, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-117 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de créer la zone AC-209.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-07-294

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 14.

Rémi Raymond
Greffier

René Fournier
Maire